

ANNEXE IV

DÉFINITION DES ÉPREUVES

ÉPREUVE E 1 : COUPES, CRÉATION ET RÉALISATION DE COIFFURES

U 1
coefficient 10

● **Objectifs et contenu de l'épreuve :**

Elle a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- soins capillaires
- conception de nouvelles coiffures
- mise en œuvre de tous types de coupes, de mise en forme et de coiffage personnalisés (sur cheveux courts ou mi-longs).

Elle porte sur les compétences terminales :

- C. 12 Assurer l'accueil et le suivi des clients
- C. 13 Identifier les besoins du client
- C. 32 Concevoir une coiffure personnalisée
- C. 33 Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires
- C. 34 Créer et réaliser des coupes
- C. 35 Concevoir et réaliser des techniques de mise en forme et de coiffage

et sur les savoirs associés :

- S.1 Enseignement scientifique appliqué (S. 12)
- S.2 Technologies et méthodes (S.21, S.22, S.23, S.24, S.25, S.26)
- S.3 Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité (S. 31)
- S.4 Gestion de l'entreprise (S. 43)
- S.5 Arts appliqués à la profession

● **Critères d'évaluation:**

L'évaluation porte sur :

- la qualité des documents techniques
- le degré de la transformation
- la créativité de la réalisation
- l'adaptation de la réalisation à la morphologie du modèle
- la maîtrise des techniques
- la conformité de la réalisation au projet
- la conformité de la coiffure choisie
- la qualité du résultat
- l'organisation du poste de travail et la maîtrise des règles d'hygiène, d'ergonomie

● **Modes d'évaluation :**

⇒ **Épreuve ponctuelle pratique et écrite d'une durée de 2 heures 45 minutes**
+ 30 minutes pour passage éventuel sous casque séchoir

Elle comporte trois parties dont les deux premières sont indissociables:

première partie : 30 minutes ; coef : 1 : projet de création de la coiffure

A partir de gabarits (face et/ou profils et/ou nuque), le candidat esquisse ou schématise le projet de coupe, de mise en forme ou de coiffure qu'il réalisera dans la deuxième partie de l'épreuve. Ce projet pourra être commenté ou non à la demande du jury.

deuxième partie : 1 heure 15 minutes + 30 minutes pour passage éventuel sous casque séchoir;
coef : 4 : réalisation de la coiffure

Elle comporte un shampoing, une coupe, une mise en forme et un coiffage sur modèle masculin ou féminin. La coupe (de 3 cm au minimum sur l'ensemble de la chevelure), la mise en forme et le coiffage sont libres.

Pour apprécier le degré de transformation et la créativité de la coiffure, le jury contrôle le modèle proposé par le candidat. Ce dernier fournit au jury une photo du modèle (portrait 9/13 minimum) du modèle correspondant à la coiffure portée au début de l'épreuve.

*Le candidat ne sera pas autorisé à passer la première et la deuxième partie de l'épreuve :
en l'absence de modèle
en présence d'un modèle non conforme.*

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de la deuxième partie

troisième partie : 1 heure; coef : 5 : coupe imposée, coiffage

Sur un modèle masculin proposé par le candidat, ce dernier réalise le jour de l'épreuve, selon son choix, une coupe classique ou une coupe mode. Le candidat précise son choix aux membres du jury avant l'épreuve, pour permettre de vérifier la conformité du modèle.

Le modèle possède une chevelure qui permet obligatoirement un coiffage (cheveux sur l'ensemble de la tête). Un shampoing aura été réalisé le matin ou la veille de l'épreuve.

Le candidat choisit son modèle en fonction de la coupe qu'il souhaite réaliser.

Les outils de coupe sont exclusivement : ciseaux droits, ciseaux sculpteurs, rasoir. Le candidat réalise les coupes à l'aide d'un ou plusieurs de ces outils.

Les produits coiffants et de finition sont autorisés après l'évaluation de la coupe sur cheveux mouillés.

Coupe classique

Le modèle se présente avec une coupe « non préparée ». Le candidat coupe 2 cm minimum sur l'ensemble de la chevelure. Il réalise un tracé de tours d'oreille, un fondu de nuque et un coiffage.

Coupe mode

Le candidat apporte une photo de la coupe mode qu'il souhaite réaliser. Cette photo est extraite d'une revue, d'un livre..

Le modèle se présente avec une coupe « non préparée », une longueur de cheveux sur l'ensemble de la chevelure permettant la réalisation d'une coupe mode. Le candidat coupe un minimum de 3 cm sur l'ensemble de la chevelure. Il réalise la mise en forme et le coiffage.

*Le candidat ne sera pas autorisé à passer la troisième partie de l'épreuve :
en l'absence de modèle
en présence d'un modèle non conforme.*

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de la troisième partie.

⇒ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation : l'une se déroule en centre de formation et l'autre en milieu professionnel.

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour le déroulement des situations d'évaluation.

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, des fiches d'évaluation du travail réalisé par le candidat sont établies et transmises au jury.

Le jury peut éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation. Ces documents sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Situation d'évaluation en centre de formation

Elle comporte deux parties indissociables :

première partie : 30 minutes; coef : 1 : projet de réalisation de la coiffure

Pour un modèle féminin ou masculin choisi par les évaluateurs le jour de l'évaluation, le candidat esquisse ou schématise, à partir de gabarits (face et/ou profils et/ou nuque) le projet de coupe ou de mise en forme ou de coiffage qu'il réalisera dans la deuxième partie de la situation. Ce projet pourra être commenté à la demande des évaluateurs.

deuxième partie : 1 heure 15 (+ 30 minutes pour passage éventuel sous casque séchoir) : coef. 4

Le candidat réalise sur le modèle précédent le projet proposé. Il exécute un shampoing, une coupe (3 cm minimum sur l'ensemble de la chevelure), une mise en forme et un coiffage

Situation d'évaluation en milieu professionnel

Elle porte sur la réalisation suivante : coupe imposée, coiffage 2 heures ; coef. 5

Pour des modèles masculins choisis par le tuteur, le candidat réalise une coupe classique et une coupe mode.

Les modèles sont pourvus d'une chevelure sur l'ensemble de la tête qui permet obligatoirement un coiffage.

Les outils de coupe sont exclusivement : ciseaux droits, ciseaux sculpteurs, rasoir. Le candidat réalise les coupes à l'aide d'un ou plusieurs de ces outils.

Les produits coiffants et de finition sont autorisés après l'évaluation de la coupe sur cheveux mouillés.

Coupe classique : 1 h ; coef. 2,5

Le modèle est choisi avec une coupe « non préparée ». Le candidat coupe 2 cm minimum sur l'ensemble de la chevelure. Il réalise un tracé de tours d'oreille, un fondu de nuque et un coiffage.

Coupe mode : 1 h - coef. 2,5

Le modèle choisit sur une revue , « book », ou catalogue, ou apporte une photo de la coiffure souhaitée

Le modèle se présente avec une coupe « non préparée », une longueur de cheveux sur l'ensemble de la chevelure permettant la réalisation d'une coupe mode. Le candidat coupe un minimum de 3 cm sur l'ensemble de la chevelure. Il réalise la mise en forme et le coiffage.

ÉPREUVE E 2 : COIFFURE SUR CHEVEUX LONGS

U 2
coefficient 5

● Objectifs et contenu de l'épreuve :

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles de mise en forme et de coiffage sur cheveux longs.

Elle porte : sur les compétences terminales

C. 12 Assurer l'accueil et le suivi des clients

C. 22 Planifier les activités

C. 35 Concevoir et réaliser des techniques de mise en forme et de coiffage

C. 42 Apprécier l'efficacité d'une technique, un résultat

- et sur les savoirs associés :

S. 1 Enseignement scientifique appliqué (S. 12)

S. 2 Technologies et méthodes (S. 24, S. 25)

S. 3 Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité (S. 31)

S. 4 Gestion de l'entreprise (S. 45)

S. 5 Arts appliqués à la profession

● **Critères d'évaluation:**

L'évaluation porte sur :

- la maîtrise des produits, des matériels et des techniques mis en œuvre
- l'organisation du poste de travail, la maîtrise des règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité, l'attitude face au modèle
- la finition et l'esthétique du résultat en liaison avec les figurines et/ou les photos fournies
- la conformité du résultat à la (ou aux) technique(s) imposée(s)
- la pertinence de l'appréciation du résultat de son travail et des solutions de remédiation.

● **Modes d'évaluation :**

⇒ **Épreuve ponctuelle pratique d'une durée d' 1 heure 30 minutes**

A partir de trois figurines et/ou de photos représentant des coiffures avec point(s) d'attache(s), agrémentées ou non de postiche (n'excédant pas 25% de la chevelure), de techniques de cannage, de nattage, de tressage ..., le candidat choisit une coiffure et la réalise. En fin d'exécution, il apprécie, par écrit ou par oral, le résultat obtenu. et propose, si nécessaire des solutions correctives. Chaque figurine et/ou photo représente la coiffure sous deux faces au moins.

Le coiffage est accompagné ou non d'une mise en forme, un ajustement des longueurs peut être effectué si nécessaire. Les ornements sont utilisés sur autorisation du jury.
L'épreuve est réalisée, au choix du candidat, sur modèle féminin ou sur tête implantée. La longueur des cheveux est de 35 cm au minimum sur l'ensemble de la chevelure.

Le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve :

- *en l'absence de modèle*
- *en présence d'un modèle non conforme.*

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de la deuxième partie de l'épreuve..

⇒ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation qui se déroule en centre de formation.

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour l'évaluation.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, des fiches d'évaluation du travail réalisé par le candidat sont établies et transmises au jury.

Le jury peut éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation. Ces documents sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Situation d'évaluation en centre de formation, pratique et écrite : 1 heure 30 minutes

Le modèle féminin et la photo sont choisis par les évaluateurs le jour de l'évaluation.

La photo représente la coiffure sur 2 faces au moins. La coiffure imposée comporte un(des) point(s) d'attache(s), agrémentée ou non de postiche (n'excédant pas 25% de la chevelure), des techniques de cannage, de nattage, de tressage... .

Le candidat réalise la coiffure qui sera présentée sans ornement.

En fin d'exécution, le candidat apprécie, par écrit, le résultat obtenu et propose, si nécessaire, des solutions correctives.

ÉPREUVE E3 : ÉTUDE TECHNIQUE ET VENTE - CONSEIL

U 3
coefficient 5

● **Objectifs et contenu de l'épreuve :**

Cette épreuve a pour objectif de vérifier:

- les connaissances scientifiques, technologiques et réglementaires
- l'aptitude au raisonnement et à l'analyse de problèmes donnés
- la capacité à proposer des choix argumentés et à conseiller des produits et des services
- la capacité à produire des documents professionnels.

Elle porte sur :les savoirs associés :

- S. 1 Enseignement scientifique appliqué
- S. 2 Technologies et méthodes
- S. 3 Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité
- S. 4 Gestion de l'entreprise

● **Critères d'évaluation :**

L'évaluation porte sur :

- l'exactitude des connaissances scientifiques, techniques et réglementaires
- la qualité du raisonnement et des justifications
- la pertinence des choix techniques et des conseils
- la qualité des documents professionnels.

● **Modes d'évaluation :**

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée d'1 heure 30 minutes**

A partir d'une situation professionnelle et/ou de documents scientifiques et/ou techniques, il pourra être demandé au candidat :

- des connaissances scientifiques, techniques et réglementaires,
- des choix justifiés de produits, de matériels, de techniques, de services,
- d'analyser une situation - vente et/ou de proposer une stratégie d'approche du client dans une perspective de vente de produits ou de services,
- d'établir des documents professionnels,
- de prévoir l'organisation de son travail,
- d'apprécier le résultat d'une action.

L'épreuve comportera plusieurs questions. Les connaissances scientifiques et techniques ainsi que la vente- conseil seront obligatoirement évaluées.